



AUTORISATION DE DEPOT DE DECHETS D'AMIANTE LIES POUR LES PARTICULIERS ET SERVICES TECHNIQUES DES COLLECTIVITES 2022 (Professionnels non autorisés)

N° de carte usager :

NOM :

PRENOM :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE :

COMMUNE :

QUANTITE ESTIMEE :

NOMBRE DE CONTENANTS RETIRES AUPRES DU SERVICE GESTION DES DECHETS <i>(le dépôt d'amiante doit obligatoirement être réalisé à l'aide de contenants adaptés et étiquetés sous peine de refus de prise en charge)</i>		
TYPE	TARIF/UNITE	NOMBRE
VALISES PLAQUES 106 x 256 x 46 cm 1 Tonne max	15 €	
BIG BAG ardoises 1 m ³ 86*86*106 cm 1 Tonne max	10 €	

LIEU, HORAIRES, TARIFS	
ECOTERRE DU CELLIER RUE DE CLERMONT 44850 LE CELLIER	TRI CYCLE DE VALLET ZI DES DORICES 44330 VALLET
Lundi, mardi et vendredi de 8h00 à 11h45	Du lundi au jeudi : 8h/11h30 et 13h30/17h00 Vendredi : 8h00/11h30 et 13h30/16h30
90 € / Tonne	
Une pesée avec émission d'un ticket sera réalisée lors du dépôt	

Lieu de dépôt choisi : LE CELLIER VALLET

- **Les prestations citées ci-dessus seront refacturées sur la prochaine redevance d'enlèvement des ordures ménagères.**
- **Tout chargement ne correspondant pas au cahier des charges détaillé au verso pourra faire l'objet d'un refus de dépôt**

Fait à, le

Signature de l'utilisateur :

Initiales, signature et tampon de la collectivité :

CAHIER DES CHARGES D'ACCEPTATION DE L'AMIANTE LIÉ

Sont acceptés :

Les plaques, tôles, ardoises et produits plans en amiante-ciment

Les tuyaux, gaines et canalisations en amiante-ciment

Les éléments divers en amiante-ciment



Ne sont pas acceptés :

Les déchets d'amiante liés en mauvais état, brisés ou en poussière.

Les fragments d'amiante liés calcinés suite à un incendie

Dalles de sol en vinyle-amiante

Les déchets d'amiante libre (flocages, mortiers, bourres d'amiante ...)

Les déchets issus du nettoyage de chantier de désamiantage (sacs aspirateur, chiffons, masques ...)

Le chargement :

Les contenants retirés auprès de la collectivité doivent être correctement fermés, ne doivent pas dépasser la limite de poids indiqué.

Aucun déchet d'amiante lié ne doit être apparent.

Le déchargement sur site se fait à l'aide d'un télescopique. Les sacs doivent donc être complètement accessibles par le haut.

Les chargements doivent être déposés impérativement dans une remorque et non dans le coffre du véhicule.

Il est fortement recommandé d'utiliser les contenants adaptés proposés par la collectivité. Pour les petites quantités vous pouvez néanmoins procéder vous-même au conditionnement en respectant les préconisations (double bâche plastique, ensemble hermétique, logo amiante, film étirable interdit).

L'entreprise en charge de la réception du flux peut refuser le déchargement si le conditionnement n'est pas conforme.

La collectivité se dégage de toute responsabilité quant aux opérations de conditionnement que l'utilisateur réalise à son domicile.



Big bag



Valise plaques